



4^{ÈME} ÉTAPE
DU CHAMPIONNAT
DE SEINE-ET-MARNE
2026

Le RAID

RÉGATE DE VOILIERS
QUILLARDS & HABITABLES 5A



DIMANCHE

21 JUIN
2026



14 RUE DU PASSAGE
SEINE PORT (77)



cvsp@cvseineport.com



09.86.35.55.61

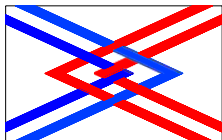
AVEC LE SOUTIEN DE



Saint-Fargeau
Ponthierry



PASSION • CONVIVIALITÉ • PERFORMANCE



AVIS DE COURSE
RAID Seine-Port / St Fargeau
Dimanche 21 juin 2026
Cercle de Voile de Seine-port
GRADE 5A

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones en Annexe Prescriptions.
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
- 1.4 - Les règles d'équipement des voiliers

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le Dimanche 21 juin 2026.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la cabine du CVSP, en ligne sur le site cvseineport.com. Ils seront également mis en ligne sur un groupe WhatsApp dont le QR Code est en Annexe D
- 3.2

- 3.3 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

Sur l'eau, le comité de course veille et communique avec les concurrents sur le canal VHF 72 (qui sont donc autorisés à utiliser une VHF uniquement à cet effet)

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en intersérie de la classe INQ légers et Habitables légers.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valideou

- D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire jusqu'au **21 juin 2026** en remplissant le formulaire d'inscription en lien : <https://forms.gle/6VbFQpjXYrXzrYA9>

4.6

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

8

PROGRAMME

8.1

Confirmation d'inscription :

- > A la cabine du **CVSP** - Dimanche 21 Juin de 09h00 à 10h15
- > A la grue de mise à l'eau de l'**ASSFV** - Dimanche 21 Juin de 08h30 à 09h30

Grutages : **CVSP** pour quillards de Sport - Dimanche 21 Juin de 09h00 à 10h15

ASSFV pour les [Habitables](#) - Dimanche 21 Juin de 08h30 à 10h00

Briefings coureurs :

- > ASSFV : Dimanche 21 Juin à 9h45
- > CVSP : Dimanche 21 Juin à 10h15

8.4

Nombre de courses maximum par jour : 4

8.5

L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *10h30*

8.6

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00 sauf en cas de rappel général.

11

LIEU

11.1

L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition et du grutage des quillards Légers.

11.2

L'Annexe B fourni le plan du lieu de Grutage pour les HABITABLES.

11.3

L'Annexe C indique l'emplacement des zones de course

12

LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type : Construits ou raid

13

SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14

CLASSEMENT

14.2

2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18

PROTECTION DES DONNÉES

18.1

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

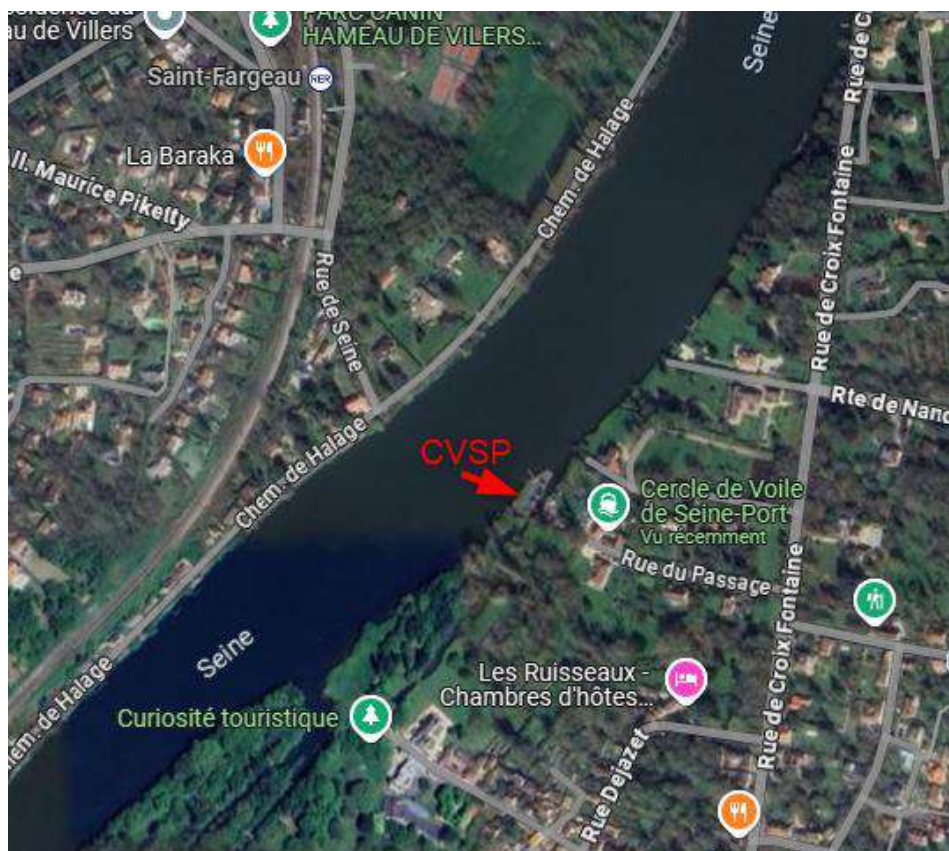
18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX
Les résultats seront proclamés au plus tard à 18h00 à Seine-Port.

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

CVSP : Rue du passage, 77140 Seine-Port

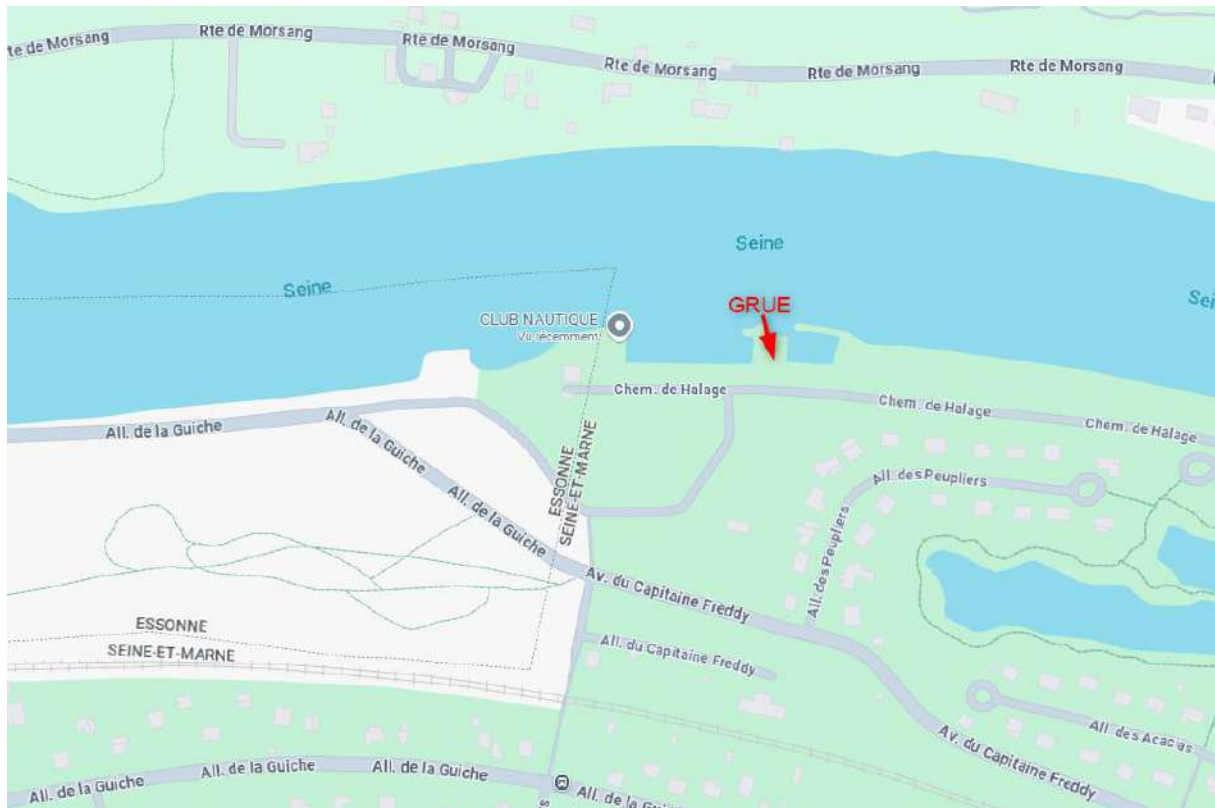
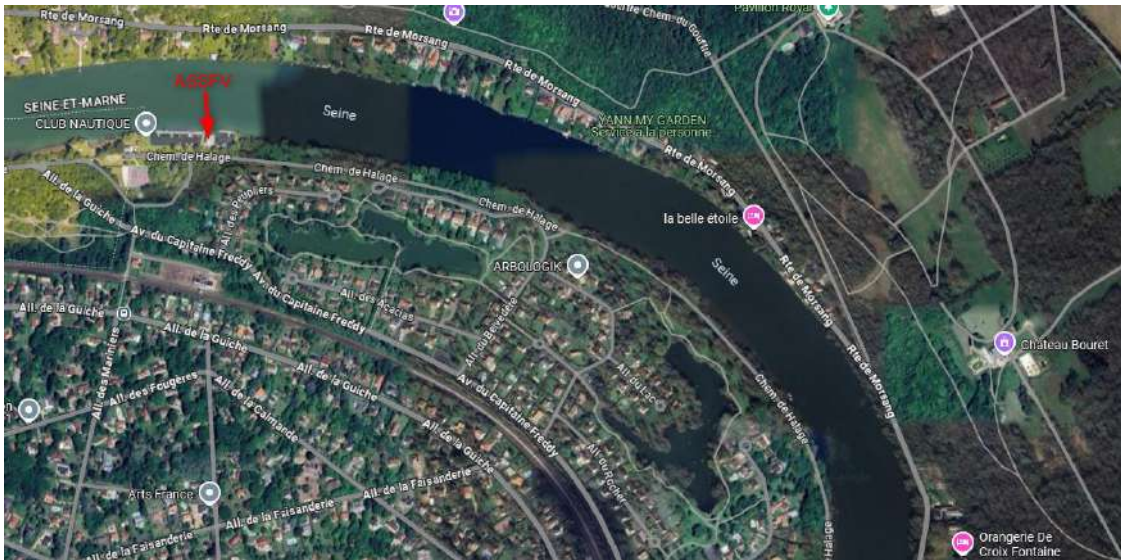


Les voitures devront être garées dans la rue du passage à l'exception de la zone hachurée (largeur insuffisante)



ANNEXE B : LIEU DE GRUTAGE HABITABLES

ASSFV : 100 Allée de la guiche, 77310 Saint Fargeau- Villiers

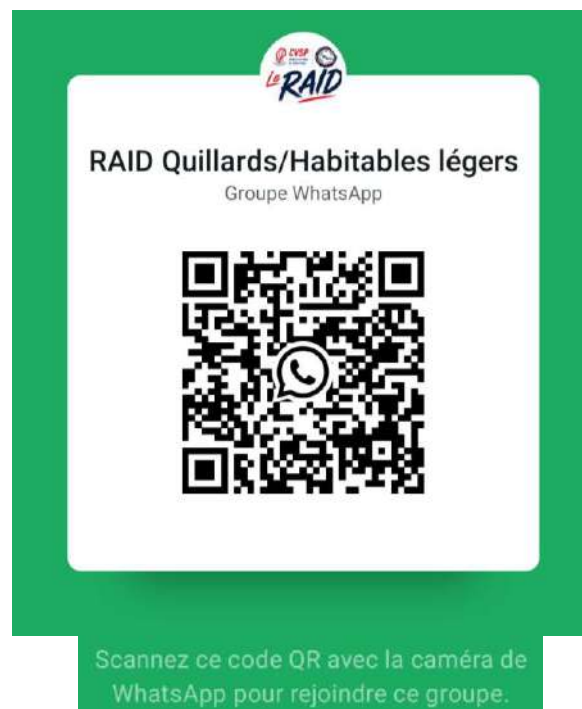


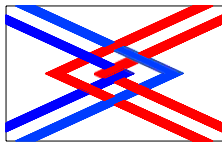
ANNEXE C : ZONE DE COURSE



Du pont de Ponthierry à l'écluse du Coudray

ANNEXE D : QR Code – WhatsApp





INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)
RAID Seine-Port / St Fargeau
Dimanche 21 juin 2026
Cercle de Voile de Seine-port
GRADE 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 45 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la cabine du CVSP, en ligne sur le site cvseineport.com. Ils seront également mis en ligne sur un groupe WhatsApp dont le QR Code est en Annexe COM.
3.2 Le PC course est situé au club house du CVSP.
3.3 Sur l'eau, le comité de course veille et communique avec les concurrents sur le canal VHF 72 (qui sont donc autorisés à utiliser une VHF uniquement à cet effet)

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le terre-plein devant les installations du Cercle de la Voile de Seine-Port.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 minute après l'affaler de l'Aperçu.


6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Briefing
21/06/2025	INQ - CVSP	10h15
21/06/2025	INQ + HN - ASSFV	9H45

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10h30**.
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé 2 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement. *Le dernier jour de course, il n'y aura pas de signal d'avertissement donné après 16h.*

7. PAVILLONS DE CLASSE

Départ commun : Pavillon comportant l'emblème normalisé de la classe TEMPEST (Bleu/Blanc et T en rouge). Un pavillon indisponible sera remplacé par le pavillon « R » ().

7.1 A SEINE-PORT, le pavillon de classe sera remplacé par la plaque « INQ » {Noir avec lettrage Blanc} affiché sur la cabine de départ à Seine-Port.

8. ZONES DE COURSE

La zone de course va du pont de Ponthierry à Morsang sur Seine, cf. plan en **annexe ZONES DE COURSE**

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

- Numéro du parcours à effectuer : Numéro de parcours sur plaque/panneau
- Sens du départ : indiqué par une flèche (**A SEINE-PORT** : lumineuse verte ou rouge).

10. MARQUES

10.1

Parcours	Extrémité de ligne	Réduction
Bouée cylindrique jaune, Bouée cigarette orange et Bidon bleu	CVSP: Bidon bleu ASSFV: Haie épaisse	Bouée cylindrique rouge surmontée d'un pavillon rouge

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât ou la drisse arborant un pavillon orange aligné avec l'alignement de 2 triangles/mâts situés au niveau de la cabine C.C .

12.2 L'extrémité de la ligne de départ sera matérialisée, à Seine-Port par un bidon Bleu et à Saint-Fargeau par une Haie épaisse.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra, dans la minute suivant le départ, donner son numéro de voile sur le canal VHF 72.

L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.5 **A SEINE-PORT, les lampes sur la cabine de départ peuvent se substituer à la pavillonnerie (à l'exception des pavillons « Orange », « S » & « Bleu »), notamment en cas d'absence d'arbitre ou bénévole pour envoyer les pavillons) :**

- Pour rappel, les 5 lampes s'allument successivement aux 5 minutes,
- 4 restent allumées aux 4 minutes
- ...et ainsi de suite (1 lampe à la minute finale).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est la même que la ligne de départ. Le pavillon orange est remplacé par un pavillon bleu.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour **toutes les classes**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Toutes	Raid	1h30	2h00
Toutes	Construit temps compensé	30min	50min

16.2 Les bateaux ne finissant pas **30 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé PC course.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **au PC Course**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

18.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 *[SP] Règles propres à la navigation sur la Seine*

Les navires de commerce, péniches, barges etc. ont priorité sur les navires de plaisances ; en conséquence, les voiliers devront s'écarter de leur route perpendiculairement par tous moyens. Dans ce cas, la règle 42 ne s'applique pas.

Les péniches sont précédées d'un canot de sécurité du Club : tout passage entre la (le TRAIN de) péniche et le canot de sécurité entraîne la disqualification immédiate pour la course en cours.

19.4 La RCV 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau, cela modifie la RCV 40.2.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

26. PRIX

Les résultats seront proclamés au plus tard à 18h00

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Laurent NALIS

Adjoint Comité de Course: Michel BAILLON

Commissaire aux Résultats : Evelyne BRANDON

Président du jury :

ANNEXE ZONE DE COURSE

Du pont de Ponthierry à l'écluse du Coudray

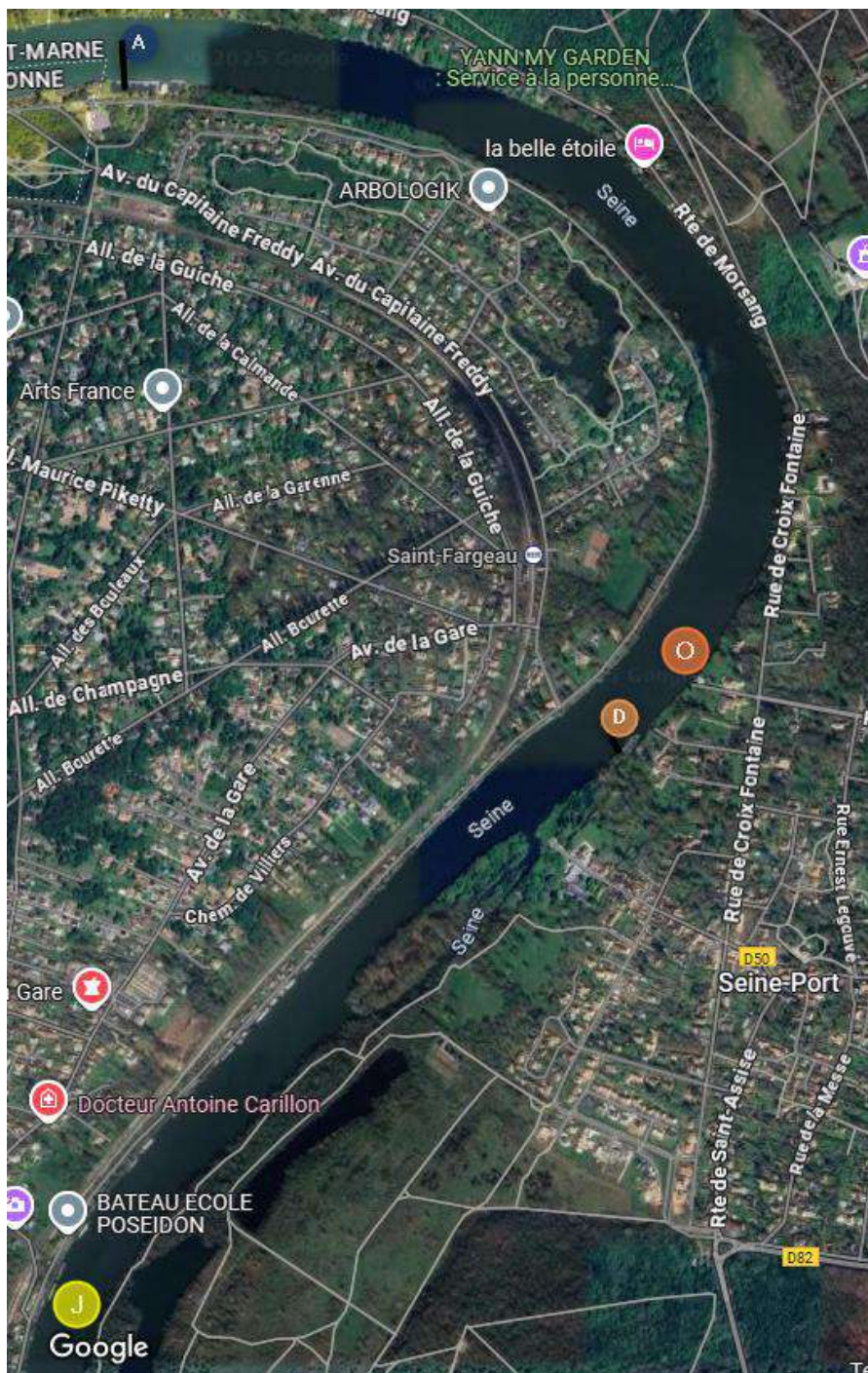


Obstacle

ANNEXE PARCOURS



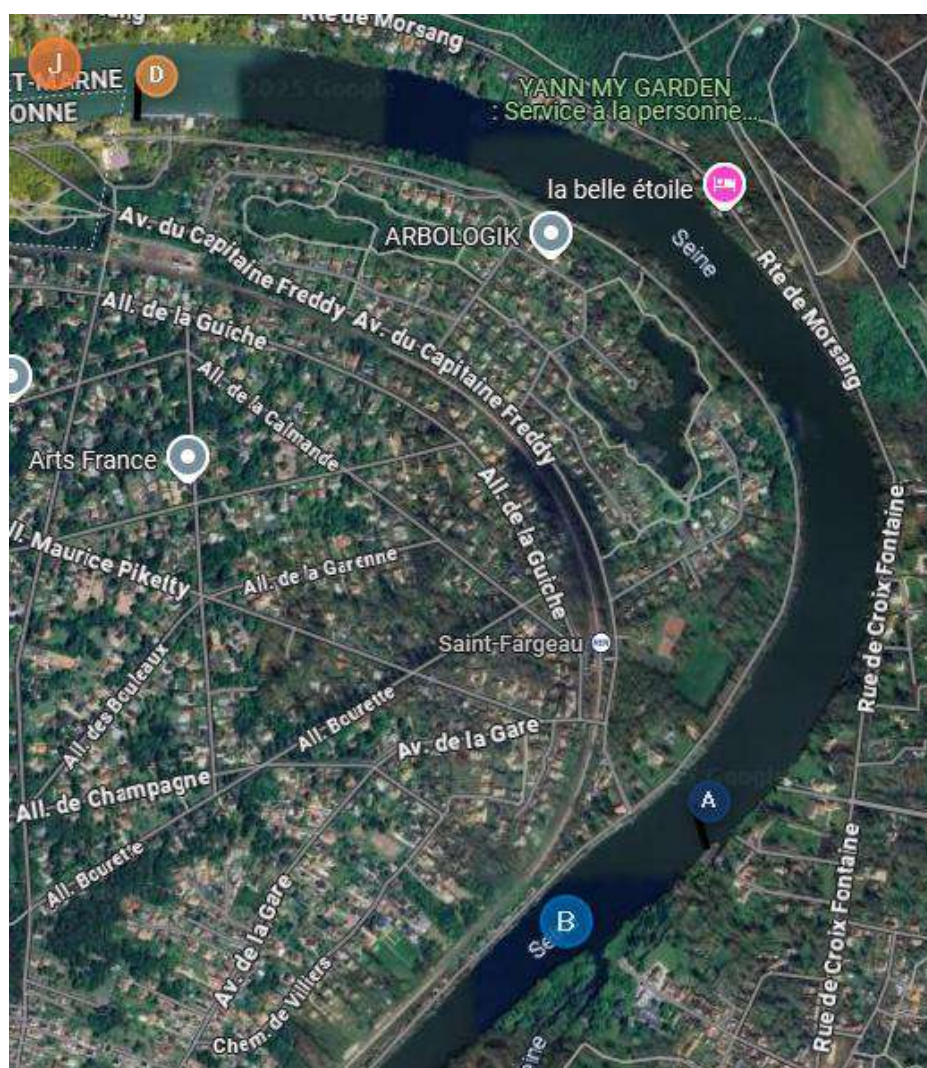
Parcours	Départ	Description
P1	Amont – Flèche verte	Départ SP > Bouée Jaune > Arrivée ASSFV
P1	Aval – Flèche rouge	Départ SP > Bouée Jaune > Bouée Orange > Arrivée ASSFV



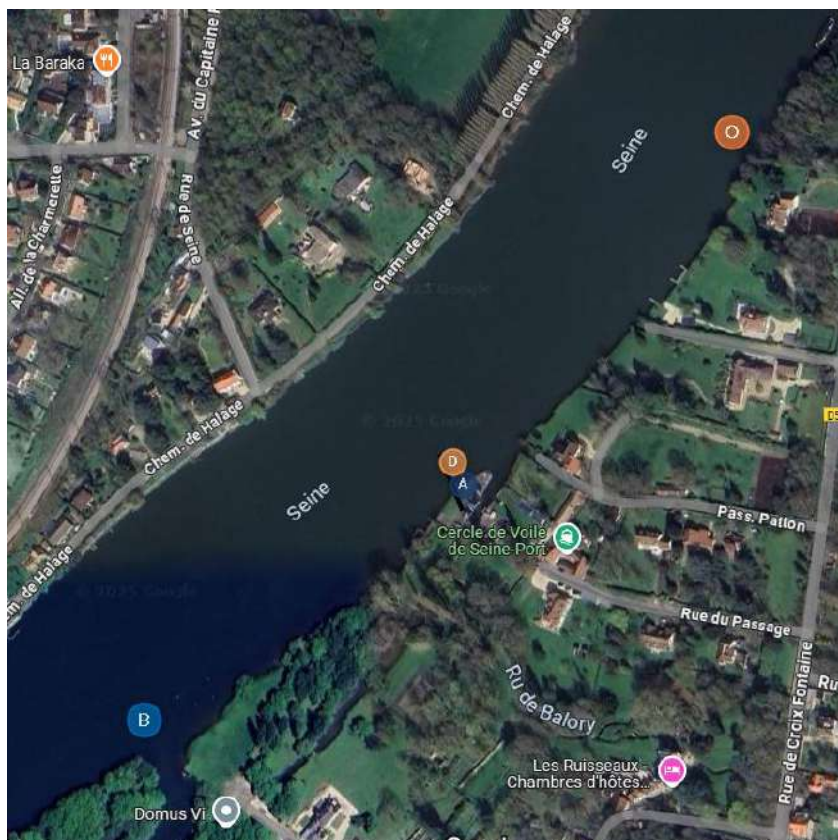
Parcours	Départ	Description
P2	Flèche Amont	Départ ASSFV > Bouée Orange > Bouée Jaune (Morsang) > Arrivée ASSFV
P2	Flèche Aval	Départ ASSFV > Bouée Jaune (Morsang) > Arrivée ASSFV



Parcours	Départ	Description
P3	Flèche Amont	Départ ASSFV > Bidon Bleu > Arrivée SP
P3	Flèche Aval	Départ ASSFV > Bouée Orange > Bidon Bleu > Arrivée SP



Parcours	Départ	Description
P4	Amont – Flèche verte	Départ SP > Bidon Bleu > Bouée Orange > Arrivée SP
P4	Aval – Flèche rouge	Départ SP > Bouée Orange > Bidon Bleu > Arrivée SP



Pour le parcours P4, 1 ou 2 tours est possible : le nombre de tours est affiché à la cabine du C.C. sous le format de 2 plaques au format suivant « nombre tour » + « x » {Noir avec lettrage Blanc}

Toutes les marques de parcours sont à contourner en les laissant à bâbord.

La ligne de départ/arrivée est une porte à passer à chaque passage.

ANNEXE COM : QR Code – WhatsApp



Scannez ce code QR avec la caméra de WhatsApp pour rejoindre ce groupe.